



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2020

PRÉSENTS : Michel CHEYMOL - Georges PAILLERET – Edith BRUNOL - Philippe DIEUMEGARD - José CARDOSO - Nicole GUILLOMET - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Loïc DEBOUESSE - David LAS - Jérôme DUCHALET - Delphine PHLIX - Daniel SIODLAK

ABSENTS EXCUSÉS : Bernard LAVEDRINE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Corinne GUYONNET

POUVOIRS : Yves GAUDIN à Jean-Michel LAPRUGNE - Gaston QUERSIN à Thierry DE LAMARLIÈRE

La séance ouverte à 20 h 00 à la salle polyvalente de Vallon-en-Sully.

Date de convocation : 16 janvier 2020

Président de séance : Gérard CIOFOLO

A été nommé secrétaire de séance David LAS

En début de séance, une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Serge BOULADE, Maire de Audes et délégué communautaire, récemment décédé.

Monsieur le Président indique que Monsieur Michel CHEYMOL est désormais délégué titulaire de la commune de Audes.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2019

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Délibération n° 20200122-001

Objet : DOB 2020

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil communautaire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

APPROUVE les axes de travail proposés en vue de l'établissement du budget primitif 2020.

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Délibération n° 20200122-002

Objet : Dossier Leader « structuration d'un plan d'action jeunesse pour le Val de Cher »

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil communautaire,

APPROUVE le plan de financement et accepte qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement ait lieu en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de **18 729,98 €** au titre de la mesure 19.2 – Fiche action n°4 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Délibération n° 20200122-003

Objet : Dossier DETR 2020

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil communautaire,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une aide au titre de la DETR auprès de l'Etat, conforme à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un avenant au CTDA en cours afin de modifier le taux de subvention des fiches dédiées au tourisme ainsi que la ventilation de l'enveloppe de subvention entre les différentes fiches composant le contrat.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la mise en place d'un contrat de développement touristique avec le Conseil départemental de l'Allier.

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Délibération n° 20200122-004

Objet : Contrat Ambition Région

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil communautaire,

VALIDE la modification de la délibération n° 20191218-002 du 18 décembre 2019 pour compléter celle-ci en intégrant la fiche « Restauration du Pont Canal de Chantemerle », portée par le Syndicat d'entretien et de maintien en eau du Canal de Berry au tableau récapitulatif du Contrat Ambition Région signé par la Communauté de communes du Val de Cher.

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Délibération n° 20200122-005

Objet : Lancement de marchés

Le conseil communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer les procédures de marchés présentées.

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Délibération n° 20200122-006

Objet : Prieuré de Reugny : devenir suite à la dissolution du SMAT

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil communautaire,

APPROUVE la procédure préconisée par Maître Magnier,

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre la dite procédure et à signer tous les actes et documents nécessaires à cette fin, et notamment à faire procéder au bornage des parcelles,

AUTORISE Monsieur le Président à adresser, conjointement avec M. le maire de Reugny, une lettre d'intention à l'entreprise Balthazar concernant la cession d'un terrain de 2000 mètres carrés.

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Délibération n° 20200122-007

Objet : régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil communautaire **DÉCIDE**,

- D'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-dessus et ce, à compter du 1^{er} février 2020,
- d'autoriser le Président à fixer, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,
- d'abroger les délibérations antérieures relatives aux primes et indemnités non cumulables avec le RIFSEEP,
- D'inscrire au budget, chacun pour ce qui le concerne, les crédits relatifs audit régime indemnitaire,
- D'autoriser le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Délibération n° 20200122-008

Objet : Ateliers du Val de Cher – convention d’occupation précaire avec M. François PACE

Après délibéré, à l’unanimité des membres présents

Le conseil communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer, avec M. François PACE, une convention d’occupation précaire de 6 mois à compter du 1^{er} février 2020, pour l’usage de :

- Un bureau de 16 m²
- De terrains : espace de 250 m² pour le stationnement de véhicules.

Pour un loyer mensuel de 100,00 € HT.

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Délibération n° 20200122-009

Objet : Conventions - tourisme

Après délibéré, à l’unanimité des membres présents

Le conseil communautaire,

APPROUVE les conventions ci-avant présentées relatives aux expositions temporaires, avec le Comité Départemental du Tourisme (Pass’Allen, Passeport touristique, vente de produits touristiques, rando-fiches), avec la Fédération Française de Randonnées Pédestre et avec l’OTI (rando-fiches).

APPROUVE la convention proposée avec l’AVPF sous réserve de l’introduction des précisions et modifications demandées :

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Délibération n° 20200122-010

Objet : Attribution marché public « Acquisition de fournitures de bureau, de fournitures informatiques, et de matériels éducatifs et de loisirs » pour 2020

Après délibéré, à l’unanimité des membres présents,

Le conseil communautaire,

AUTORISE le Président à signer l’acte d’engagement pour le lot n° 1 avec l’entreprise PGDIS, pour le bordereau de prix unitaires présenté

AUTORISE le Président à signer l’acte d’engagement pour le lot n° 2 avec l’entreprise PGDIS, pour le bordereau de prix unitaires présenté.

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Délibération n° 20200122-011

Objet : Virements de crédits

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil communautaire,

PREND ACTE de ce virement de crédits.

(pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23 heures 15.